

ISSUES DE SECOURS ET DE SAUVETAGE

Les cages d'escaliers et les couloirs doivent toujours être dégagés sur toute leur largeur. Il est interdit de placer ou de tolérer la présence de charges au feu (p. ex. : armoires en bois) ou de sources de feu (p. ex. : réfrigérateurs, photocopieuses) dans ces zones. Il ne faut y ranger aucun objet (p. ex. : des lits) – même à brève échéance.

Ne pas modifier ou bloquer les portes coupe-feu/pare-fumée à fermeture automatique. Les sorties de secours doivent être accessibles en permanence sans le sens de l'évacuation.

AVERTISSEURS ET DISPOSITIFS D'EXTINCTION

Il est interdit de les endommager/modifier et de les retirer de leur emplacement prévu sans motif valable. Ils doivent être toujours fonctionnels et accessibles à tout moment. Les emplacements des dispositifs de lutte contre les incendies sont indiqués sur les plans d'évacuation et de sauvetage.

COMPORTEMENT À ADOPTER EN CAS D'INCENDIE

- Agir calmement, rapidement et posément. Éviter la panique.
- En cas d'odeur de brûlé ou de formation de fumée ainsi qu'en cas d'incendie, actionner immédiatement le déclencheur manuel d'alarme (détecteur d'incendie, manuel) en cassant le verre de protection et en appuyant sur le bouton-poussoir.
- Informer, en outre, l'un des services d'alerte suivants:

Signaler l'incendie

Pompiers	int./ext.	Tél.	112
Police	int./ext.	Tél.	110
Centre de coordination du sauvetage	int./ext.	Tél.	112
Urgence de sécurité	int.	Tél.	6500
Urgence technique	int.	Tél.	4444

Lancer un message d'urgence ; parler de manière intelligible!

- Qui** signale ?
- Où** est l'incendie ?
- Quoi** Que s'est-il passé ?
- Combien** Quelle est l'importance de l'incendie et combien de personnes sont menacées ?
- Attendre** les demandes de précisions !

OBSERVER LES ALERTES ET LES INSTRUCTIONS

Les bâtiments peuvent être dotés de générateurs de signaux acoustiques et/ou optiques ainsi que d'une alerte via le serveur DAKS du standard téléphonique. Ce type d'alerte peut différer en fonction du bâtiment. Les instructions techniques sur le bâtiment servent à présenter le bâtiment sur le plan technique aux membres du personnel et à leur fournir d'importantes informations.

En cas de nécessité d'évacuation, la direction des secours s'en charge et l'alerte est donnée via DAKS.

Mettre en sécurité

- Mettre en sécurité les personnes menacées et informer le reste des membres du personnel.
- Procéder au sauvetage des personnes avant de lutter contre l'incendie.
- Ne pas se mettre soi-même en danger.
- Assister les personnes handicapées (membres du personnel et visiteurs).
- Ne jamais utiliser les ascenseurs comme issue de secours.
- S'éloigner rapidement de la zone sans paniquer.
- Se rendre aux lieux de rassemblement conformément aux zones spécifiées (cf. plans d'évacuation et de sauvetage affichés).
- Restreindre la propagation du feu et de la fumée, fermer portes et fenêtres.

ESSAYER D'ÉTEINDRE L'INCENDIE

- Utiliser les extincteurs disponibles uniquement s'il semble possible de pouvoir éteindre l'incendie.
- Chaque extincteur comporte une représentation simplifiée du mode d'utilisation.
- Le cas échéant, utiliser les extincteurs portables des zones voisines.
- Empêcher les personnes dont les vêtements en pris feu de s'éloigner et éteindre le feu avec une douche de sécurité ou l'extincteur.
- Dans la mesure du possible, combattre l'incendie conjointement avec plusieurs personnes pour se mettre soi-même le moins possible en danger.
- Ne pas pénétrer dans les zones déjà enfumées.
- Tenir les personnes non autorisées à l'écart de la zone de danger.
- Éloigner les objets menacés et les documents importants.
- Couper l'électricité et le gaz si cela est possible sans prendre de risque.
- Informer et instruire les pompiers et les secours à leur arrivée sur la situation/les points de danger.
- Prière de se conformer aux instructions du personnel d'intervention !

RÈGLES DE CONDUITE PARTICULIÈRES

L'accès au lieu de l'incendie et aux zones soumises au feu est possible uniquement après approbation/autorisation par le chef des pompiers.

Signaler sans délai tout incendie éteint auprès du/de la supérieur(e) hiérarchique, du centre de contrôle et du service de sécurité. Les extincteurs utilisés ou mis en service ainsi que les extincteurs dont les plombs sont endommagés doivent être immédiatement signalés au centre de réception des avis de dérangements techniques.

Substances dangereuses

Veiller à ce que le lieu de travail soit toujours en ordre et propre. Ne pas placer ou stocker de substances inflammables à proximité d'appareils électriques, de poêles ou de sources d'inflammation similaires. Des dispositions spéciales s'appliquent dans le cas de liquides inflammables. Ne pas les éliminer dans les éviers ou les toilettes. Tenir compte des notices d'instruction relatives au maniement des substances dangereuses. Éliminer immédiatement les déchets. Dans le cas de déchets dangereux, les informations correspondantes relatives à leur élimination s'appliquent.

Pour plus d'information sur les questions concernant l'élimination des substances dangereuses s'adresser à:

Centre hospitalier universitaire de Heidelberg

Département 3.4 Élimination des déchets, environnement et énergie

Tél. interne - 38117

ou

Université de Heidelberg

Département : 2.1 Chimie

Site central de stockage provisoire pour déchets chimiques

Tél. interne 115 - 8547